

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
COMMUNE DE PUSEY**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°078/2025  
EN DATE DU 12/12/2025**

<b>ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT ANNÉE 2026 CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES ACCÈS AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL</b>
--

Le Maire de la Commune de PUSEY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.522-23 et suivants,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération en date du 30 mai 2008 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2031 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 7 octobre 2025,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

<b>ARRÊTE</b>
---------------

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Principal au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
<b>HAUTENAUVÉ Martine</b>	<b>ATTACHE</b>	<b>ATTACHE PRINCIPAL</b>	<b>1</b>	<b>Favorable</b>

Total promouvables : ...

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : ...

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Pusey, le 12 décembre 2025.



Le Maire

Jean-Jacques POLIEN